

## Dispositions du Schéma Départemental relatives à la sécurité

- **Chevreaux et sangliers sont tirés obligatoirement en battue avec un minimum de 5 chasseurs ou à l'approche, affût ou tir d'été (1<sup>er</sup> juillet 2012).**  
Commentaires : les chasses à l'approche, affût ou tir d'été sont réalisées seul sans chien et avec l'autorisation du détenteur du droit de chasse.  
Le tir de rencontre du grand gibier est donc interdit.
- **Les battues seront obligatoirement organisées à l'intérieur d'un territoire d'une superficie minimale de 20 ha d'un seul tenant (1<sup>er</sup> juillet 2012).**  
Commentaires : il n'y a pas de surface minimale pour organiser une traque, à condition d'avoir un territoire de chasse supérieur à 20 ha d'un seul tenant.

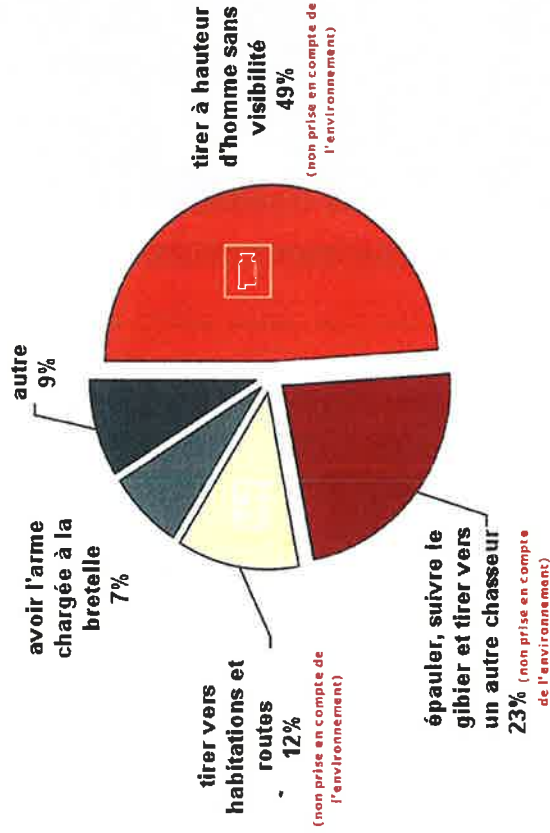


- **Le déplacement lors des battues au grand gibier avec une arme prête à tirer est interdit (1<sup>er</sup> juillet 2012).**  
Commentaires : les armes basculantes fermées avec cartouche chamberée, les armes à rechargement manuel et les armes semi-automatiques avec cartouche chamberée sont interdites.
- **Obligation de tenir un livret de battue pour les battues au grand gibier (les mentions qui devront figurer sont : nom et émargement des participants, rappel des règles de sécurité et nom du responsable de battue) (1<sup>er</sup> juillet 2012).**
- **Obligation de signaler sur le terrain les battues au grand gibier (1<sup>er</sup> juillet 2012).**
- **Port d'un gilet ou d'une veste à dominante orange fluo obligatoire (1<sup>er</sup> juillet 2012).**
- **Obligation d'organiser les battues par une personne ayant été formée à cet effet (1<sup>er</sup> juillet 2013)**  
Commentaires : des certificats sont édités par la FDCR pour les personnes ayant déjà suivi cette formation.

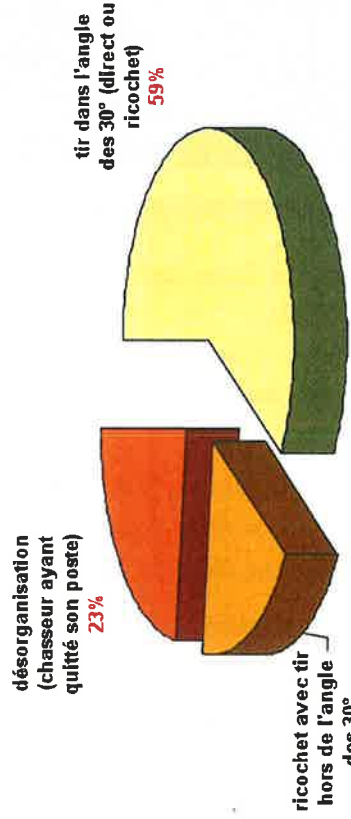
# ACCIDENTS DE CHASSE : statistiques sur l'ensemble du territoire national

Extraits de la revue Faune Sauvage n°294 - LA CHASSE : UNE CULTURE DE LA SECURITE (M. REFFAY, Directeur DAT - ONCFS St Benoist)

## Circonstances des accidents de chasse du petit gibier en petit groupe (107 fiches en 2 saisons).



## Circonstances des accidents de chasse du grand gibier poste à poste (73 fiches en 2 saisons).

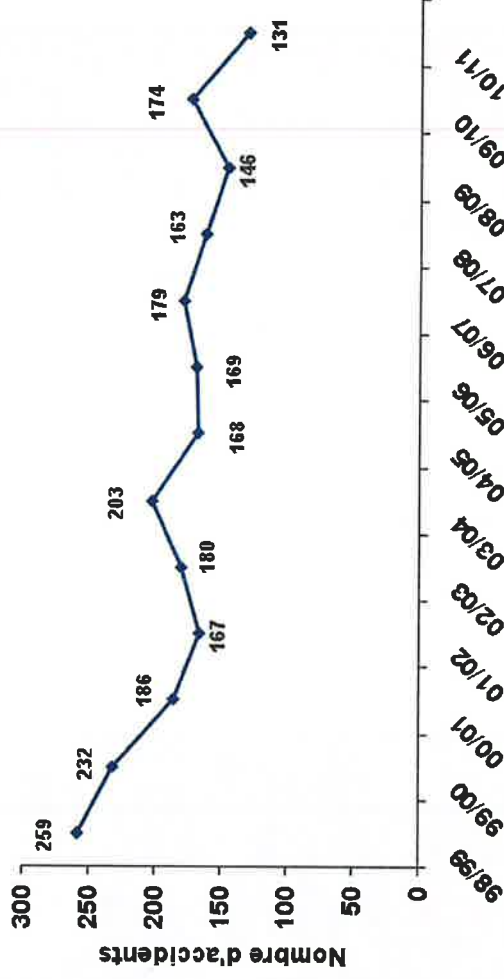


### L'identification des pratiques ou des comportements à risque

Nous identifions de mieux en mieux les éléments du risque.

Parmi ceux-ci, la désorganisation d'une battue collective, le non-respect des angles de tir, le déplacement de son poste de battue, la baisse de vigilance vis-à-vis de l'environnement, le risque de ricochet des balles comme des grenailles (plomb ou acier), « l'effet tunnel » provoqué par une mauvaise maîtrise des optiques de visée, l'identification approximative du gibier, la mauvaise gestion d'un accompagnant, le mauvais usage de la bretelle, le tir vers une haie, la chute du chasseur arme chargée en plaine, le non-déchargement des armes lors des regroupements de chasseurs, le ramassage du gibier arme chargée, ou encore la non-vérification régulière des canons sont autant de causes patentées à l'origine des accidents. Bien sûr, nous n'atteindrons pas le risque zéro ; mais les progrès constants engagent le monde de la chasse à ne pas faillir dans cette politique nécessaire.

## Évolution du nombre d'accidents de chasse.



## Évolution du nombre d'accidents de chasse mortels.

